

Animation du collectif Sciences Participatives Biodiversité

Année 2013

Objectifs et axes de travail du Collectif Sciences Participatives Biodiversité

La réunion des acteurs engagés dans des programmes de sciences participatives a été initiée en 2011, par le Muséum national d'Histoire naturelle et la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme.

Ayant atteint en 2013 un stade opérationnel, le collectif réunissant un nombre restreint de ces acteurs nécessite une animation soutenue. La Fondation Nicolas Hulot et l'Union nationale des CPIE s'associent pour assurer cette animation et accompagner le collectif dans l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé :

- Structurer les acteurs des sciences participatives en réseau national, pour favoriser une meilleure interconnaissance, une lisibilité et une visibilité des programmes de SP en France ;
- Porter la contribution des SP auprès des instances politiques relatives à la biodiversité et des acteurs des sciences académiques, pour une meilleure reconnaissance de leur rôle de contribution à l'amélioration de la connaissance scientifique et d'une meilleure prise en compte de la biodiversité par les citoyens.

Pour atteindre ces objectifs, le collectif s'est fixé 5 axes de travail :

- Axe 1. Réaliser un dispositif de structuration des sciences participatives (grille de caractérisation pour recenser les programmes existants) ;
- Axe 2. Assurer l'échange et le retour d'expériences ;
- Axe 3. Assurer un rôle de portage auprès des grandes institutions ;
- Axe 4. Animer des ateliers nationaux sur les sciences participatives (mise en réseau des acteurs) ;
- Axe 5. Assurer une veille sur les sciences participatives.

Organisation et répartition de la co-animation

Organisation des réunions du collectif

La FNH et l'UNCPIE se concertent pour définir l'ordre du jour, la présentation et l'animation de la journée, l'établissement du compte-rendu. Elles veillent à prendre en compte les demandes formulées par les membres du collectif (sujet particulier, intervenant extérieur...).

Elles envoient en alternance les invitations et comptes-rendus.

Les membres du collectif sont invités 3 semaines à l'avance sous le titre [Collectif national SP biodiversité].

Organisation d'ateliers nationaux Sciences Participatives

Le Collectif organisera régulièrement un atelier national « Sciences Participatives » auquel il conviera tous les acteurs porteurs d'un programme de SP (ex. 2011 : 17 novembre à la FNH, 2012 : 31 janvier à Natureparif). Les acteurs du Collectif, à leur initiative ou sous l'impulsion du Collectif, sont libres de participer à toute autre manifestation sur le sujet.

La Fondation Nicolas Hulot et l'Union nationale des CPIE pilotent l'organisation de l'atelier national, avec l'appui des membres du collectif, en fonction des ressources financières et logistiques réunies.

Pour les années présentant de nombreux rendez-vous relatifs aux sciences participatives et ne nécessitant pas l'organisation d'un atelier supplémentaire, les co-animateurs s'assureront de la présence de membres du collectif à l'événement, de la promotion des travaux du collectif et de la restitution des apports auprès du collectif.

(ex. en 2013 : RASTERE en janvier, Forum des Gestionnaires en mars, Assises de la Biodiversité en juillet, Rencontres des observatoires régionaux de la biodiversité en sept/oct)

Représentation du collectif

La FNH et l'UNCPIE identifient les opportunités de valorisation du collectif et de ses travaux : présentation du collectif, des membres le composant, des actions conduites, des réalisations... à l'occasion d'événements extérieurs au collectif, de communications de réseaux etc.

La production de supports (fiche de synthèse, note d'étape...) peut être nécessaire : elle est définie et réalisée par les co-animateurs en collaboration avec des membres du collectif.

Cette valorisation est conduite tant au plan national que territorial, et favorisée et relayée par les membres du collectif.

Groupes de travail thématiques

Le Collectif a pour principe de fonctionner avec des groupes de travail pour alimenter ses 5 axes de travail. Le pilote de chaque groupe est représenté par un membre du collectif, travaillant étroitement avec les co-animateurs du Collectif.

Le Collectif, sur proposition des co-animateurs, d'un ou de plusieurs membres, examine la pertinence de création ou de suppression des groupes de travail et décide par consensus. Les thèmes des groupes, leurs référents et leurs membres sont mentionnés dans les comptes-rendus adressés aux membres.

Reconnaissance et valorisation des SP

La Fondation Nicolas Hulot et l'Union nationale des CPIE, co-animatrices du Collectif, se donnent comme objectifs de faire valoir auprès des instances nationales en charge de la biodiversité les apports des sciences participatives et contribuer ainsi à une reconnaissance plus forte de ces dernières.

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité et la création attendue d'une Agence française de la biodiversité disposant d'une mission « formation, éducation et communication » nous donne la possibilité de construire et de proposer des initiatives ou des axes de travail visant à faire émerger une « politique » autour des sciences participatives.

Les co-animateurs s'appuient pour ce faire sur les membres du Collectif en tant que contributeurs et relais.

Ressources du Collectif

La conduite du projet du Collectif, à ce stade informel au plan juridique, va nécessiter des ressources d'investissement et de fonctionnement dès 2013 et au-delà.

En matière d'investissement :

- **développement d'un site internet de caractérisation des SP.** Il est proposé de souscrire à l'offre du Ministère de l'écologie, en convention avec l'ATEN pour le développement du site de l'ONB hébergé sous l'entrée NatureFrance, de créer ce site à titre gracieux et l'héberger sur ce même site; ce qui représente l'avantage de relier cette initiative à une politique

publique (ONB-SINP). Une convention lierait le Ministère aux co-animateurs du collectif, en charge d'assurer l'administration du site.

En matière de fonctionnement :

- **des outils de communication, des événements nationaux et toute autre opération jugée nécessaire** pourraient être réalisés sur la base d'une participation de chacun des membres (ex. : élaboration collective de messages communs de communication et déclinaison par chacun sur ses propres outils).

Ces opérations pourront alors être financées par de la mise à disposition de temps de travail au sein du collectif, de bénévolat voire de dépenses internes à chacune des organisations représentées pour la mise en œuvre.

Une évaluation des besoins et de leur usage sera conduite annuellement pour identifier les ressources nécessaires et les modalités de leur mobilisation.